

2019-2021

FRA
DOCUMENT DE
PROGRAMMATION
AMENDEMENT NO: 1

SECTION 3: PROGRAMME DE TRAVAIL 2019

Domaine d'activité 3: Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

A 3.1 – Conseils sur la manière de prévenir le profilage illégal

PRIORITY 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2016

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En 2018, la FRA a publié le Guide actualisé sur le profilage illicite. Le nouveau guide a tenu compte des évolutions observées au cours de ces dernières années en ce qui concerne le contexte et l'utilisation du profilage au niveau de deux facteurs principaux :

1. le développement rapide des technologies des données associées à l'utilisation accrue de ces technologies par les autorités répressives ;
2. le développement et l'utilisation accrue de technologies similaires dans le domaine de la gestion des frontières.

Ces deux facteurs ont une incidence sur différents droits fondamentaux tels que la protection des données, la vie privée et la non-discrimination. Les recherches antérieures et actuelles de la FRA se penchent déjà sur certains aspects de cette question, notamment dans le cadre des projets sur les données biométriques, la surveillance et l'intelligence artificielle.

La FRA a mis à jour le Guide, pour qu'il reflète ces nouvelles réalités et pour évaluer comment elles exercent leur impact sur les méthodes de profilage et les droits fondamentaux. Le nouveau guide analyse les droits fondamentaux tels que la protection des données, le respect de la vie privée et la non-discrimination dans le cadre du travail des services répressifs et exprime des conseils sur la manière de prévenir le profilage illégal. Il comprend une mise à jour générale de l'analyse, en tenant compte des évolutions juridiques et technologiques. Sa portée a été étendue pour inclure la gestion des frontières. La FRA contribuera à renforcer le respect des droits fondamentaux dans les domaines de l'application du droit pénal et du droit de l'immigration. La FRA conseillera en particulier les fonctionnaires des États membres sur la manière d'éviter les pratiques qui risquent d'entraîner un profilage discriminatoire. L'établissement de bonnes relations entre la police et la population dans son ensemble et dans sa diversité favorise l'instauration d'un climat de confiance. Le guide a été traduit dans plusieurs langues de l'UE afin d'en accroître l'impact au niveau national et pourrait encore être traduit dans d'autres langues de l'UE.

OBJECTIFS DU PROJET

- Renforcer la coopération avec les autorités des États membres, ainsi qu'avec Europol, Frontex et le CEPOL
- Sensibiliser les agents des services répressifs et les gardes-frontières et renforcer leurs capacités en ce qui concerne l'application pratique du cadre juridique régissant le profilage
- Attirer l'attention sur l'aspect relatif à la protection des données et à l'intelligence artificielle dans le domaine de l'application de la loi et de la gestion des frontières

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables
2. Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre : fournir des conseils indépendants ;
3. Soutenir des initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel ;
4. Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés ;
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.

PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS

- Coopération avec les agences JAI
- Contribution aux travaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur une proposition de résolution relative au profilage ethnique
- Engagement commun avec le HCDH sur le profilage prédictif
- Engagement conjoint avec d'autres acteurs, comme l'Open Society, sur la collecte et l'analyse des données de profil
- Coopération avec les organismes de lutte contre les discriminations chargés de traiter les plaintes concernant la police en vue d'améliorer leurs méthodes de collecte de données
- Évaluation, en collaboration avec les autorités des États membres, de la nécessité d'organiser des ateliers adaptés sur la prévention du profilage illégal
- Traductions en fonction des besoins évalués.
- Diffusion du guide.

RÉSULTATS

- Contributions au niveau stratégique/politique visant à susciter une prise de conscience de la dimension des droits fondamentaux inhérente au problème du profilage illégal
- Conseils à l'intention des agences JAI sur l'intégration des aspects relatifs au profilage illégal dans leurs activités/formations
- Ateliers de renforcement des capacités, en coopération avec les principaux acteurs des divers publics concernés, afin d'améliorer la collecte des données, ainsi que la qualité des données analysées et de prévenir le profilage illégal
- Mise en place d'un réseau d'autorités, d'organisations, d'organismes de lutte contre les discriminations et d'ONG
- Élaboration de listes de contrôle et de lignes directrices accessibles sur la manière de prévenir le profilage illégal
- Traduction du guide dans une sélection de langues de l'UE

RESSOURCES PLANIFIÉES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières		1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
			Recherche et données		-	-
Agents temporaires	0.75		Assistance technique et élaboration de capacité	48,000	-	-
Agents contractuels	1.00		Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
END	-		Communication et événements	6,000	-	66,000
Total	1.75		Total	54,000	-	66,000

A 3.2 – Fournir des conseils sur le droit européen en matière de protection des données

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2018

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En 2018, la FRA, le Conseil de l'Europe et le CEPD ont lancé le manuel actualisé sur le droit européen en matière de protection des données. Le manuel actualisé tient compte des récentes adoptions du Règlement général sur la protection des données (UE)2016/679 (RGPD), de la Directive pour le secteur de la police et de la justice pénale (UE) 2016/680 (Directive de police), du Protocole modifiant la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données personnelles (STE n° 223) ainsi que de la jurisprudence actuelle de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) et de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).

À l'instar de l'édition précédente, le Manuel mettra en lumière et résumera de manière didactique les principes juridiques et jurisprudentiels clés du droit européen sur la protection des données, notamment dans le domaine du flux de données transfrontalier. Le manuel pourrait par exemple contribuer à promouvoir et à mieux comprendre les droits découlant des nouvelles règles de l'UE en matière de protection des données. La mise à jour du Manuel a été élaborée en 2017, en étroite coopération avec les partenaires clés de la FRA dans ce domaine : le Conseil de l'Europe, la Cour européenne des droits de l'homme et le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD).

La FRA renforcera les capacités des autorités des États membres ainsi que des acteurs de la société civile à traiter les données à caractère personnel, conformément aux droits fondamentaux, en contribuant à améliorer la connaissance et la compréhension du droit européen en matière de protection des données.

OBJECTIFS DU PROJET

- Mise à jour de l'édition 2014 du Manuel en matière de protection des données ;
- Renforcer la coopération avec le Conseil de l'Europe (CdE), la Cour européenne des droits de l'homme et le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD), et assurer une communication avec le nouveau Comité européen de la protection des données ;
- Contribuer à la sensibilisation, la connaissance et la compréhension des cadres juridiques réformés de la protection des données, et d'autres « intermédiaires » aux niveaux national et européen, ainsi que les organisations de la société civile et les personnes intéressées qui travaillent aux niveaux national et européen. Mettre en place une stratégie de communication sur la présentation publique du nouveau manuel.
- Faciliter la mise en œuvre au niveau national du droit européen et des instruments juridiques internationaux pertinents dans le domaine de la protection des données.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables
2. Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre : fournir des conseils indépendants
3. Soutenir des initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
4. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide
5. Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Production et publication du manuel en ligne et sur support papier ➤ Traduction et préparation du manuel pour une publication dans plusieurs langues de l'UE ➤ Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées ➤ Diffusion et promotion du manuel auprès des parties prenantes concernées ➤ Activités spécifiques de communication avec les parties prenantes et de renforcement des capacités ➤ Participation aux réunions et événements 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Manuel facilement accessible pour les praticiens du Droit ➤ Manuel publié dans les langues de l'UE ➤ Activités de communication ➤ Réunions avec des parties prenantes et des experts

RESSOURCES PLANIFIÉES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1e priorité	2e priorité	3e priorité
		Recherche et données	-	-	-
Agents temporaires	1.25	Assistance technique et élaboration de capacité	-	-	30,000
Agents contractuels	0.50	Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
END	0.35	Communication et événements	<u>200,000</u>	-	<u>95,000</u>
Total	2.10	Total	<u>200,000</u>	-	<u>125,000</u>

A 4.4- Deuxième enquête EU-LGBTI

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2018

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Les améliorations apportées aux cadres juridiques et politiques de l'UE et des États membres pour protéger les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) sont encourageantes. En 2019, l'agence lancera la deuxième vague de son enquête sur les personnes LGBTI, élargissant sa portée pour couvrir également les personnes intersexuées, afin de recueillir des éléments de preuve sur la façon dont ces améliorations sont vécues par les détenteurs de droits sur le terrain. Il n'existe pas d'autres données statistiques au niveau de l'UE fondées sur des enquêtes portant sur des questions pertinentes ventilées par orientation sexuelle ou identité de genre. La première vague de cette enquête a été lancée par l'agence en 2012 en réponse à une demande de la Commission européenne. Quelque 93 000 répondants LGBT y ont participé, ce qui en fait la plus grande enquête de ce genre. Dans sa liste de mesures pour faire progresser l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTI, publiée en décembre 2015, la Commission européenne a demandé à l'agence de reconduire l'enquête en 2019. Plusieurs États membres, réunis au sein du réseau des points focaux gouvernementaux sur les personnes LGBTI, ainsi que des ONG représentant les personnes LGBTI, ont également proposé à la FRA de réaliser une nouvelle enquête. Parallèlement, l'enquête EU-LGBT de la FRA a servi de source d'inspiration à d'autres institutions nationales, telles que l'Institut national français d'études démographiques (INED), pour la conception et la réalisation d'enquêtes nationales similaires sur les personnes LGBT, et des organisations internationales, telles que la Banque mondiale, ont entrepris de compiler des données en dehors de l'UE. Contrairement à l'enquête EU-LGBT, ces efforts n'ont toutefois pas abouti à la production de données qui permettraient d'établir des comparaisons entre les États membres de l'UE ainsi que de donner un aperçu de la situation au niveau de l'UE.

La reconduction de l'enquête et l'extension de sa portée dans le but de compiler des données également sur les expériences et les opinions des personnes intersexuées aideront l'UE et ses États membres à renforcer davantage les cadres juridiques de protection des droits fondamentaux des personnes LGBTI ainsi qu'à élaborer des politiques permettant de résoudre les difficultés rencontrées par les personnes LGBTI en matière de respect des droits fondamentaux. Les instruments législatifs de l'UE applicables dans ce domaine incluent la directive relative à l'égalité de traitement en matière d'emploi, la directive sur les droits des victimes, la directive relative aux conditions que doivent remplir les demandeurs d'asile, la directive relative à la libre circulation et la directive sur le regroupement familial. Par ailleurs, l'enquête peut aider à déceler les lacunes dans la protection d'autres droits fondamentaux qui revêtent un intérêt particulier pour les personnes LGBTI.

Les résultats de la deuxième vague de l'enquête seront comparés avec ceux de la première vague, dans la mesure où la méthode en ligne l'autorise, permettant ainsi à l'agence et aux autres parties prenantes d'évaluer les changements au fil du temps. Certaines des questions seront alignées sur celles de l'enquête sur les droits fondamentaux afin de comparer les expériences et les points de vue de la population en général. Les résultats contribueront à éclairer les initiatives entreprises par le Conseil de l'Europe, les Nations Unies, l'OSCE, les organisations de la société civile et les organismes nationaux de protection des droits de l'homme.

La reconduction de cette enquête permettra à l'agence de contribuer davantage à la « [mise] au point de méthodes et de normes visant à améliorer la comparabilité, l'objectivité et la fiabilité des données au niveau européen », tel qu'énoncé à l'article 4, paragraphe 1, point b), du règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil européen portant création d'une Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, dans un domaine où des données comparatives fiables sont nécessaires, mais inexistantes. Certains résultats seront partagés avec la Commission d'ici fin 2019/début 2020. La publication des résultats est prévue pour 2020.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des données comparables sur les expériences et les avis des personnes LGBTI en ce qui concerne divers domaines des droits fondamentaux dans l'UE, tels que l'égalité et la non-discrimination, la victimisation ou la sensibilisation aux droits, qui éclaireront l'UE et les États membres dans l'élaboration du cadre juridique et politique.
- Comparer les résultats et évaluer les changements entre les deux enquêtes

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Cerner les tendances : collecter et analyser des données et des preuves comparables.
2. Assurer une promotion efficace des droits, des valeurs et des libertés.
3. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux actifs dans le domaine des droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.

PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Élaboration de documents et d'outils pour le travail sur le terrain. ➤ Collecte de données ➤ Consultation des parties prenantes et des experts, le cas échéant. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fourniture des ensembles de données. ➤ Compte rendu de l'état d'avancement du travail sur le terrain. ➤ Partage de certains résultats avec la Commission d'ici fin 2019 afin de documenter ses travaux.

RESSOURCES PLANIFIÉES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1e priorité	2e priorité	3e priorité
		Recherche et données	357,000	-	-
Agents temporaires	1.10	Assistance technique et élaboration de capacité	-	-	-
Agents contractuels	0.50	Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
END	0.80	Communication et événements	-	-	-
Total	2.40	Total	357.000	-	-

A 4.5 – Réponses aux demandes ponctuelles et aux difficultés en matière de droits fondamentaux dans le domaine « Égalité et non-discrimination, notamment le racisme et la xénophobie »

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Des activités supplémentaires dans le domaine « Non-discrimination » se concentreront sur la tâche de l'agence consistant à fournir une assistance et une expertise fondées sur des éléments de preuve grâce à une collaboration ciblée avec les principales parties prenantes, veillant ainsi à ce que les données factuelles de la FRA éclairent et alimentent les processus d'élaboration des politiques au niveau de l'UE et des États membres. Cela inclura des activités liées à l'égalité de traitement et à toutes les formes de discrimination, notamment des travaux de recherche de fond sur l'application de l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne concernant la non-discrimination, ainsi que sur la discrimination fondée sur la nationalité. Ce projet sera réalisé en combinant des travaux de recherche documentaire, des réunions avec les parties prenantes et des activités de sensibilisation grâce à une participation aux réunions, aux événements et aux conférences pertinents, ainsi qu'au suivi de rapports publiés par l'agence au cours des années précédentes. En 2019, la FRA mettra à jour la base de données sur l'islamophobie publiée en 2018 (avec des données pour les années 2012-2017). La mise à jour régulière de la base de données contribue à l'analyse des tendances concernant la xénophobie, la haine raciste et la violence à l'égard des musulmans dans l'UE. Le développement de politiques ciblées sur cette situation bénéficie de l'avis d'experts fondés sur la collecte de données probantes de la FRA qui rassemble les données et les preuves existantes aux niveaux international, européen et national qui, dans l'absence de collecte de données par la FRA, sont actuellement dispersées et donc difficiles d'accès pour les acteurs politiques.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des avis et des conseils fondés sur des éléments de preuve ;
- Publier des analyses et des articles sur la base des éléments d'information existants, en fonction des besoins, et mettre à jour certaines publications ;
- Mettre les conclusions de la FRA à la disposition des décideurs politiques ;
- Actualiser les travaux sur la participation politique des personnes handicapées en ce qui concerne la capacité juridique ;
- Organiser des activités de communication et de coopération pertinentes.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Cerner des tendances : collecter et analyser des données et des preuves comparables
2. Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants ;
3. Soutenir les mesures respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel ;
4. Assurer une promotion efficace des droits, des valeurs et des libertés.
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux actifs dans le domaine des droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide ;

PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITIES	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées ; ➤ Élaboration d'analyses et de notes ciblées ; ➤ Participation aux réunions et événements. ➤ En 2019, la FRA mettra à jour la base de données sur l'islamophobie. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Base de données sur l'islamophobie actualisée grâce à la collecte d'informations et à la mise à jour de la base de données en ligne avec des données pour 2018-2019.</u> ➤ Avis d'experts aux parties prenantes ; ➤ Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés pertinents et d'autres contributions, tels que demandés.

RESSOURCES PLANIFIÉES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1e priorité	2e priorité	3e priorité
			<i>Recherche et données</i>	<u>138,000</u>	-
<i>Agents temporaires</i>	0.70	<i>Assistance technique et élaboration de capacité</i>	=	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0.50	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	=	-	-
<i>END</i>	0.25	<i>Communication et événements</i>	=	-	200,000
Total	1.45	Total	<u>138,000</u>	-	200,000

A 5.1 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux sur la protection et la participation des enfants

PRIORITÉ 1

STATUS: **NOUVEAU**

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2019

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Les droits de l'enfant figurent parmi les thèmes couverts par le cadre pluriannuel de l'Agence, tel qu'établi par la décision (UE) 2017/2269 du Conseil. Ces dernières années, la FRA a mené d'importants travaux de recherche sur les droits de l'enfant. L'agence a élaboré plusieurs outils à l'intention des praticiens et s'emploie à les faire connaître. Une liste de contrôle, disponible dans toutes les langues de l'UE ainsi que d'autres langues, permet aux professionnels de s'assurer que la procédure est bien adaptée à l'enfant, et une vidéo sensibilise aux droits de l'enfant dans plusieurs langues de l'UE ainsi que d'autres langues. Un manuel de droit européen en matière de droits de l'enfant a été publié en novembre 2015 en coopération avec le Conseil de l'Europe et traduit dans la plupart des langues de l'UE. Un manuel destiné à renforcer les régimes de tutelle pour les enfants non accompagnés est disponible dans toutes les langues de l'UE. Au cours du premier trimestre 2019, l'agence, en coopération avec la Commission européenne, achèvera ses travaux sur un manuel concernant les enfants de l'UE se trouvant en dehors de leur État membre d'origine et nécessitant une protection. Tirant profit de précédents travaux de recherche, le projet permettra à l'agence de fournir une assistance et des conseils fondés sur des éléments de preuve, grâce à un engagement ciblé auprès de parties prenantes clés. Ainsi, les données de la FRA alimentent et guident les processus politiques à l'échelle de l'UE et des pays. Étant donné qu'une grande partie du travail sur les droits de l'enfant est intégrée dans l'ensemble des recherches de l'agence (migration, égalité, Roms, accès à la justice, protection des données, droits des personnes handicapées, etc.), les activités pertinentes pourraient couvrir de nombreux domaines. La FRA poursuivra ses travaux de recherche sur les droits de l'enfant grâce à un engagement ciblé auprès de parties prenantes clés, afin de veiller à ce que les données réunies les années précédentes influencent les décisions politiques. La FRA sera également guidée par les changements liés au nouveau socle européen des droits sociaux, qui mentionne spécifiquement le droit des enfants à un enseignement précoce abordable et à des soins de bonne qualité, ainsi que le droit à la protection contre la pauvreté. Des documents fournissant une analyse supplémentaire des données existantes pourraient être produits, à la demande des institutions et agences de l'UE, et la FRA continuera à évaluer la possibilité de réunir des données sur la violence envers les enfants. Elle poursuivra aussi ses efforts pour impliquer les enfants dans toutes les questions qui les concernent, et attirera l'attention sur les méthodes à employer à cet égard, qu'il s'agisse de recherches, de réunions ou de manifestations. L'année 2019 marque également le 30^e anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, et l'agence unira ses forces à celles de partenaires clés pour promouvoir les droits de l'enfant dans l'Union européenne. À cet effet, la FRA produira des outils destinés à rendre ses travaux sur les droits des enfants plus accessibles aux parties prenantes. Ce travail rehaussera la prise de conscience et bénéficiera à de nombreuses parties prenantes : la Commission européenne et d'autres institutions, organes et agences de l'UE ; les États membres ; les INDH, organismes de promotion de l'égalité, médiateurs pour enfants et institutions médiatrices ; les agences spécialisées ; d'autres organisations internationales, tel le Conseil de l'Europe ; la société civile, y compris les organisations professionnelles et les enfants eux-mêmes.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir une assistance et une expertise à certaines parties prenantes sur différents aspects relatifs aux droits de l'enfant et en particulier sur la promotion et la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant.
- Promouvoir les manuels, outils et autres supports de la FRA auprès des parties prenantes concernées.
- Promouvoir et diffuser le guide sur les enfants de l'UE exposés à la traite qui sera élaboré par la Commission européenne.
- Soutenir les efforts de l'UE visant à renforcer les régimes de tutelle pour les enfants non accompagnés.
- Communiquer les conclusions issues des recherches de la FRA aux parties prenantes afin de partager les pratiques prometteuses.
- Effectuer et publier des analyses spécifiques sur les questions relatives aux droits de l'enfant à partir des données existantes, selon les besoins.
- Mener des activités de communication et de sensibilisation.
- Effectuer des travaux de recherche supplémentaires, en fonction de l'évolution politique.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Cerner les tendances : collecter et analyser des données et des preuves comparables.
2. Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
3. Soutenir les mesures respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
4. Assurer une promotion efficace des droits, des valeurs et des libertés.
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux actifs dans le domaine des droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.

PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assistance fondée sur des éléments de preuve aux institutions et aux agences de l'UE, ainsi qu'aux États membres ; ➤ Participation et fourniture de contributions sur mesure aux groupes de travail du Conseil, au Parlement européen, aux réunions d'experts organisées par la Commission européenne ou par des agences de l'UE, ainsi qu'à d'autres événements soigneusement choisis concernant la protection des enfants ; ➤ Soutien au forum de la Commission européenne sur les droits de l'enfant et célébration du 30^e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant ; ➤ Promotion des outils de la FRA relatifs à la protection et à la participation des enfants ; ➤ Traduction et promotion du guide sur les enfants vivant dans l'Union européenne exposés au risque de traite des êtres humains ; ➤ Communication des résultats récoltés par la FRA aux principaux décideurs politiques aux niveaux de l'UE et national, et à d'autres parties prenantes (organisations internationales, société civile, associations professionnelles) ; ➤ Élaboration d'analyses et de séances d'information ciblées, le cas échéant ; ➤ Mise à jour des rapports existants, le cas échéant ; <u>outils et matériel de renforcement des capacités.</u> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contributions sur mesure sous la forme de documents législatifs, politiques ou autres à l'intention des institutions/agences de l'UE ; ➤ Contributions ciblées aux réunions et événements ; ➤ Diffusion du guide sur les enfants de l'UE ; ➤ Mise à jour et traduction de certaines publications (ou d'extraits de ces publications) ; ➤ Publication d'avis, de documents, selon la demande. ➤ <u>Production d'outils et de matériel de renforcement des capacités ;</u>

RESSOURCES PLANIFIÉES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1e priorité	2e priorité	3e priorité
		<i>Recherche et données</i>	-	-	-
<i>Agents temporaires</i>	1.50	<i>Assistance technique et élaboration de capacité</i>	<u>35,000</u>	-	30,000
<i>Agents contractuels</i>	0.30	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	-	<i>Communication et événements</i>	<u>10,000</u>	-	95,000
Total	1.80	Total	<u>45,000</u>	-	125,000

A 8.3 – Contribuer au travail des groupes de travail d'experts mis en place par le groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance

PRIORITÉ 1 STATUT : en cours TYPE : pluriannuel DÉBUT : 01/01/2015

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La Commission européenne a mis en place le groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance le 14 juin 2016 afin de donner suite aux conclusions du Colloque annuel sur les droits fondamentaux de 2015 dont le thème était « La tolérance et le respect : prévenir et combattre l'antisémitisme et l'islamophobie en Europe ».

L'objectif de ce groupe de haut niveau (GHN) est de donner une nouvelle impulsion politique pour que l'UE et ses États membres progressent dans le domaine de la lutte contre la haine et l'intolérance en Europe. A l'avenir, un intérêt particulier sera accordé à assurer que les standards existant et les orientations élaborées soient utilisés pour progresser concrètement sur le terrain et au niveau national, également afin d'assurer une mise en œuvre plus efficace des normes européennes. Dans ce contexte, L'agence contribuera au travail des groupes de travail composés d'experts mis en place par le groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance dans les domaines essentiels identifiés.

En particulier, améliorer l'enregistrement et identifier une méthodologie de collecte de données sur les crimes, y compris en se basant sur les modèles nationaux convaincants et sur les expériences de la société civile, qui est un domaine où les progrès à faire restent cruciaux. D'autres travaux sur les méthodes d'enregistrement et de collecte de données au sujet des crimes de haine seront réalisés par le groupe de travail composés d'experts, coordonnés par l'Agence, qui continuera, tout en se basant dessus, le travail précédemment réalisé par le sous-groupe précédant sur lequel l'Agence avait déjà porté (2016-2018) tout comme sur les discussions et les réalisations du Groupe de Travail sur l'amélioration du signalement et de l'enregistrement des crimes inspirés par la haine (2014-2016). Les activités du groupe de travail composés d'experts contribueront également à la tâche qui incombe à l'agence de « mettre au point des méthodes et des normes visant à améliorer la comparabilité, l'objectivité et la fiabilité des données au niveau européen », conformément à l'article 4, paragraphe 1, point b), du règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil portant création d'une Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

OBJECTIFS DU PROJET

- L'objectif du sous-groupe est d'aider les États membres à mettre au point des méthodes permettant d'améliorer l'enregistrement des incidents relatifs à des crimes de haine par les agents de police en première ligne lors du signalement de ces incidents, ainsi que la collecte ultérieure de données.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Dégager les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables ;
2. Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre : fournir des conseils indépendants ;
3. Soutenir des initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel ;
4. Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés ;
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.

PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aider les États membres à améliorer l'enregistrement des incidents liés aux crimes inspirés par la haine par les officiers de police de premier plan et assister les États membres dans l'implémentation des principes directeurs dans les domaines d'enregistrement des crimes inspirés par la haine ➤ Aider les États membres à identifier les lacunes et améliorer la collecte de données concernant les crimes inspirés par la haine au niveau national. ➤ Faciliter les échanges de pratiques entre les États membres concernant la collecte de ces données ; ➤ Contribuer au travail dans d'autres domaines des groupes de travail composés d'experts qui seront mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réunions semestrielles du groupe de travail composés d'experts ;

RESSOURCES PLANIFIÉES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières		1e priorité	2e priorité	3e priorité
		<i>Recherche et données</i>		-	-	-
<i>Agents temporaires</i>	1.25	<i>Assistance technique et élaboration de capacité</i>		40,000	-	<u>30,000</u>
<i>Agents contractuels</i>	0.50	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>		-	-	-
<i>END</i>	0.35	<i>Communication et événements</i>		-	-	-
Total	2.10	Total		40,000	-	<u>30,000</u>

A 8.4 – Racisme et discrimination ethnique : collecte et analyse des données

PRIORITÉ 1 STATUT : en cours TYPE : pluriannuel DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'article 17 de la directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique, aussi appelée la directive sur l'égalité raciale, invite la Commission européenne à établir un rapport au Parlement européen et au Conseil sur l'application de la directive dans les États membres. Il dispose en outre que ce rapport « prend en considération, comme il convient, l'opinion de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes », qui a aujourd'hui été remplacé par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

En 2019, la FRA recueillera des informations et analysera les données d'enquête existantes pertinentes pour la mise en œuvre des directives sur l'égalité raciale et sur l'égalité en matière d'emploi, qui viendront alimenter le rapport de la Commission sur l'application des deux directives, dont la publication est prévue en 2020. Les informations collectées par l'intermédiaire de FRANET serviront à évaluer la situation en matière d'égalité dans l'Union européenne, vingt ans après l'adoption des directives sur l'égalité raciale et sur l'égalité en matière d'emploi, conformément à l'avis 1/2013 de la FRA sur la situation de l'égalité dans l'Union européenne dix ans après la mise en œuvre initiale des directives sur l'égalité. Ces travaux tiendront dûment compte de l'intersectionnalité du phénomène de discrimination, en incluant la dimension de genre.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des données et des éléments de preuve à la Commission européenne en ce qui concerne ses obligations au titre de l'article 17 de la directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Dégager les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables ;
2. Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre : fournir des conseils indépendants ;
3. Soutenir des initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel ;
4. Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés ;
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.

PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Recherche documentaire et collecte de données (interne et FRANET) ; ➤ Analyse des données et autres éléments provenant de toutes les enquêtes pertinentes de la FRA (par exemple, la deuxième enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'encontre des personnes juives, la deuxième enquête EU-MIDIS, la deuxième enquête EU-LGBT, l'enquête sur les droits fondamentaux), et des données recueillies par FRANET à cet effet ou pour divers rapports thématiques, ainsi que du rapport annuel de l'Agence sur les droits fondamentaux ; ➤ Missions et participation à des réunions externes, en fonction de leur pertinence.. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Contribution aux travaux de la Commission européenne, du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne en vue de leur rapport sur la mise en œuvre des deux directives sur l'égalité.</u>

RESSOURCES PLANIFIÉES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1e priorité	2e priorité	3e priorité
		Recherche et données	88,500	-	-
Agents temporaires	1.25	Assistance technique et élaboration de capacité	-	-	-
Agents contractuels	0.50	Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
END	0.35	Communication et événements	1,500	-	-
Total	2.10	Total	90,000	-	-

A 9.4 – Sensibilisation et promotion efficace des droits

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2018

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Les institutions et les États membres de l'Union européenne (UE) ont souligné la nécessité de communiquer sur les droits fondamentaux et d'y sensibiliser le public. Dans cette perspective, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) organisera diverses activités en s'appuyant sur le document intitulé « 10 clés pour communiquer efficacement sur les droits » (10 keys to effectively communicating rights), qui sera intégré dans les communications de l'Agence.

La FRA continuera de consolider son rôle de premier plan dans la communication efficace sur les droits de l'homme afin de maintenir le soutien à ces droits, d'influencer les leaders du changement et de sensibiliser les détenteurs des droits. Cette mission centrale est essentielle pour éviter que les agendas stratégique et médiatique soient récupérés par des tiers déterminés à démanteler le cadre des droits de l'homme. En 2019, l'Agence maintiendra son groupe fermé sur Facebook, qui permet aux experts en communication sur les droits de l'homme d'échanger des informations et des expériences. Il réunira également les experts en communication des administrations et des organisations de protection des droits de l'homme des États membres de l'UE, de même que les messagers « non experts » qui s'adressent à un public autre que les parties prenantes habituelles (par exemple, blogueurs, conteurs - « storytellers »-, jeunes Européens). L'objectif général consistera à constituer un groupe de travail ad hoc consacré à la communication sur les droits.

La FRA diffusera ses travaux au moyen d'événements, organisés en coopération avec les États membres de l'UE qui occuperont à tour de rôle la Présidence de l'UE pendant six mois (Roumanie et Finlande en 2019), ainsi qu'en coopération avec les subventions Espace économique européen (EEE)/Norvège et avec le soutien de celles-ci. Ces événements rassembleront des parties prenantes spécifiques, en particulier des hauts fonctionnaires à l'échelon national et de l'UE, ainsi que la société civile, autour de questions liées aux droits fondamentaux, qui occupent une place particulièrement importante dans l'agenda stratégique de l'UE.

L'Agence assurera également le suivi des appels à l'action énoncés dans la déclaration de la Présidence du Forum des droits fondamentaux 2018. Parallèlement, elle procédera à une évaluation du Forum afin de déterminer sa valeur ajoutée et de définir son avenir.

L'Agence organisera également des campagnes sur les médias sociaux en vue de promouvoir, d'une part, les résultats de projets spécifiques et, d'autre part, les droits fondamentaux en général. En parallèle, elle examinera la possibilité de créer un blog en ligne, sur lequel le personnel pourrait publier des billets qui ne seraient pas directement liés à des réalisations spécifiques de l'Agence. Cette activité sera modérée par les cadres dirigeants de l'Agence. En 2019, l'Agence complétera et lancera sa boîte à outils pour les médias, qui peut aider les professionnels des médias à traiter les questions relatives aux migrations et à l'asile. Les professionnels des médias seront formés à l'utilisation de la boîte à outils au moyen de webinaires, l'objectif étant de renforcer la compétence médiatique.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir aux parties prenantes un espace sûr pour discuter des questions relatives aux droits fondamentaux
- Aider les professionnels des médias à améliorer leur façon de traiter les questions relatives aux droits fondamentaux
- Faciliter les échanges de bonnes pratiques entre les acteurs de la communication sur les droits de l'homme

LINK TO FRA STRATEGIC PILLAR

4. Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide

PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS

- Coopération avec les Présidences roumaine et finlandaise du Conseil de l'UE pour l'organisation d'événements conjoints dans le cadre des priorités de la Présidence de l'UE
- Collaboration avec les experts en communication sur les droits de l'homme afin d'améliorer la communication des messages dans ce domaine
- Réunir les experts en communication des administrations et des organisations de protection des droits de l'homme des États membres de l'UE, ainsi que les messagers « non experts »
- Constitution d'un groupe de travail ad hoc consacré à la communication sur les droits
- Modération et animation des échanges entre les experts en communication sur les droits de l'homme membres du groupe fermé créé sur Facebook par la FRA
- Organisation de campagnes sur les médias sociaux sur les thèmes clés du programme de travail de la FRA pour 2019
- Renforcement des capacités et formation des professionnels des médias à l'utilisation des boîtes à outils de la FRA (par exemple, la boîte à outils pour les médias, le Guide pour comprendre et prévenir le profilage ethnique discriminatoire, etc.) à l'aide de webinaires, de séminaires, etc.

RÉSULTATS

- Conférences des deux Présidences de l'UE (Roumanie et Finlande)
- Réunion des experts en communication (Vienne)
- Échanges d'informations réguliers entre les experts en communication sur les droits de l'homme (groupe Facebook)
- Boîte à outils en ligne, par exemple la boîte à outils pour les médias
- Campagnes dans les médias sociaux
- Webinaires, séminaires et autres séances de formation

RESSOURCES PLANIFIÉES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1e priorité	2e priorité	3e priorité
		<i>Recherche et données</i>	-	-	-
<i>Agents temporaires</i>	1.25	<i>Assistance technique et élaboration de capacité</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0.50	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	0.35	<i>Communication et événements</i>	300,000	-	-
Total	2.10	Total	300,000	-	-

A 9.8 – Production et diffusion des réalisations de la FRA

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2019

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La FRA diffuse les résultats de ses travaux et sensibilise le grand public [règlement fondateur, article 4, points a) et h)] au moyen de diverses activités de communication. L'objectif de ces activités est de s'assurer que ses travaux parviennent aux publics auxquels ils s'adressent au moment adéquat et dans un format approprié par l'intermédiaire des canaux appropriés.

Les activités de production et de diffusion sont réalisées à la fois en ligne et hors ligne (imprimés). Dans ce contexte, l'Agence produit de nombreux éléments livrables relatifs aux recherches – tels que répertoriés dans les différentes fiches de projet présentées dans les chapitres précédents. L'Agence continuera également de produire un certain nombre de produits d'information, y compris du matériel de sensibilisation, et les distribuera à ses parties prenantes.

Les activités en ligne passent principalement par la présence de l'Agence sur le web et dans les médias sociaux. Elles sont constamment actualisées de façon à suivre les évolutions technologiques, et leur contenu est régulièrement mis à jour.

OBJECTIFS DU PROJET

- Communiquer les travaux de la FRA au grand public et à des publics cibles spécifiques, soit en ligne soit à l'aide d'imprimés (y compris la révision et la traduction de textes) et de supports audio/visuels
- Informer les décideurs politiques, les spécialistes et les professionnels aux niveaux national et de l'UE sur une série de questions liées aux droits fondamentaux, en s'appuyant sur les données factuelles et l'expertise de l'Agence
- Mettre au point des outils de communication de pointe en ligne pour promouvoir les questions liées aux droits fondamentaux
- Diversifier la production d'imprimés de façon à répondre aux besoins de publics spécifiques, comme les personnes handicapées

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Communiquer des tendances sur la base de données et de preuves fiables et comparables recueillies par l'Agence
2. Promouvoir efficacement les droits, les valeurs et les libertés

PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer, gérer et mettre à jour le site web de la FRA afin de le rendre plus attrayant, convivial et accessible, notamment pour les appareils mobiles ➤ Améliorer la visualisation des données et d'autres outils en ligne ➤ Produire et diffuser des rapports majeurs et d'autres types de publications portant sur les activités de l'Agence ➤ Produire du matériel de communication pour étayer les rapports majeurs, notamment des notes d'information, des infographies et des brochures ➤ Diffuser la production pertinente à des publics spécifiques en ligne, par les médias sociaux, lors d'événements et à l'aide de listes d'envoi, également fournies par l'Office des publications de l'Union européenne ➤ Assurer une gestion efficace des stocks de publications ➤ Service de contrôle des médias et de coupures de presse ➤ Produire des traductions des éléments livrables de la FRA dans autant de langues de l'UE que les ressources financières le permettent ➤ Développer l'identité et l'image de marque de la FRA 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réorganisation du site web de la FRA, en y incluant des informations accessibles à partir d'appareils mobiles (application web) ➤ Explorateur de données pour certaines enquêtes ➤ Traduction des résultats dans les langues de l'UE ➤ Propositions pour une nouvelle identité visuelle et une nouvelle image de marque ➤ Surveillance des médias ➤ Produits de communication ➤ Divers types de documentation imprimée ➤ Diffusion de la production de la FRA par différents canaux ➤ Gestion des stocks de la production de la FRA

RESSOURCES PLANIFIÉES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1e priorité	2e priorité	3e priorité
		<i>Recherche et données</i>	-	-	-
<i>Agents temporaires</i>	3.00	<i>Assistance technique et élaboration de capacité</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0.25	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	0.45	<i>Communication et événements</i>	525,000	-	<u>300,000</u>
Total	3.70	Total	525,000	-	<u>300,000</u>

A 9.9 - Application de la Charte des droits fondamentaux de l'UE dans l'élaboration de la législation et des politiques nationales

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2019

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'Agence fournira des données probantes et des analyses concernant l'utilisation et la mise en œuvre de la Charte de l'UE, notamment au niveau national. Dans ses « Conclusions sur l'application de la Charte des droits fondamentaux en 2016 », le Conseil a invité l'Agence à « travailler de concert avec les États membres afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques, d'outils et de méthodes concernant l'application de la charte et la communication relative aux droits, valeurs et libertés fondamentaux ». Il ressort des recherches effectuées et de l'expérience pratique acquise que l'un des principaux obstacles à la mise en œuvre de la Charte réside dans la difficulté pour les professionnels de distinguer les cas dans lesquels la Charte s'applique de ceux dans lesquels elle ne s'applique pas. En 2018, l'Agence a publié un manuel fournissant des conseils pratiques à ce sujet aux législateurs et décideurs nationaux. Ce manuel, rédigé en concertation avec différents experts et auquel ont contribué des parlements et gouvernements nationaux, est fondé sur la jurisprudence de la Cour de justice de l'UE. Il fournit des boîtes à outils pratiques pour vérifier si un dossier législatif spécifique relève du droit européen, s'il va à l'encontre des droits énoncés dans la Charte, et si une telle limitation des droits de la Charte peut se justifier. Le manuel explique également la valeur ajoutée de la Charte d'un point de vue pratique. En 2019, le manuel devra être distribué aux parties prenantes concernées afin de maximiser son incidence et sa pertinence. Il sera également intégré dans les différents volets des travaux de l'Agence liés à la Charte.

Conformément à l'objectif stratégique de l'Agence visant à soutenir le renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux engagés dans la défense des droits de l'homme, la FRA offrira son appui et son expertise pour promouvoir l'utilisation de la Charte de l'UE à différents niveaux de gouvernance. Pour ce faire, elle s'appuiera sur les données qu'elle a elle-même recueillies et sur leur analyse (concernant l'application de la Charte au niveau national) ainsi que sur les retours d'information des parties prenantes concernées, comme les institutions nationales de défense des droits de l'homme. Elle cherchera également à créer des synergies avec les programmes et projets en rapport avec la Charte financés par la Commission, ainsi qu'avec les initiatives des Présidences du Conseil de l'UE lorsqu'elles décideront d'organiser des conférences ou des séminaires sur la Charte. Le projet complète les initiatives de sensibilisation existantes concernant la législation nationale ou internationale en matière de droits de l'homme.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir une expertise et des conseils sur la mise en œuvre de la Charte
- Poursuivre l'élaboration de Charterpedia, l'améliorer et l'entretenir
- Travailler de concert avec les États membres et les agences de l'UE pour faciliter l'échange de bonnes pratiques, d'outils et de méthodes concernant l'application de la Charte
- Déployer le manuel de la FRA fournissant des orientations sur l'applicabilité de la Charte
- Élargir la promotion de la Charte de l'UE afin de sensibiliser à l'échelon national, notamment en coopérant avec des institutions nationales de défense des droits de l'homme

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Définir les tendances : collecter et analyser des données et des preuves comparables
2. Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants
3. Soutenir des initiatives stratégiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel
4. Promouvoir efficacement les droits, les valeurs et les libertés

PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser davantage à l'applicabilité de la Charte des droits fondamentaux de l'UE en promouvant le manuel sur la Charte de l'UE; ➤ <u>Autres traductions du manuel sur la Charte de l'UE</u> <u>Mettre à jour et enrichir Charterpedia;</u> ➤ Renforcer les capacités concernant la Charte de l'UE en fournissant aux institutions concernées, en particulier aux institutions nationales de défense des droits de l'homme, une expertise en la matière ➤ <u>Traduction d'une boîte à outils de formation en ligne mise au point par le Centre d'études de la magistrature (SSR) néerlandais</u> ➤ Communiquer les valeurs et les droits consacrés par la Charte de l'UE en célébrant le 10e anniversaire de la Charte en coopération avec des partenaires (Commission européenne, Parlement européen, présidences de l'UE, établissements universitaires) ➤ Publier et promouvoir des fiches d'information sur la Charte par pays, qui expliquent le rôle de la Charte dans le contexte national (dans la langue nationale); ➤ <u>Élaboration de fiches thématiques sur la Charte</u> Recueillir et analyser des données concernant l'utilisation de la Charte au niveau national, en vue du rapport sur les droits fondamentaux de 2019 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chapitre consacré à l'utilisation de la Charte au niveau national dans le rapport sur les droits fondamentaux de 2019 ➤ Traduction, mise en page et impression du manuel sur la Charte ; dans cinq langues officielles de l'Union ➤ Contributions et conférences en rapport avec la Charte de l'UE ➤ Activités de renforcement des capacités sur la Charte au niveau national, et suivi du projet pilote de renforcement des capacités mis en œuvre en 2018 par les NHRI à l'intention des fonctionnaires et de la société civile.

RESSOURCES PLANIFIÉES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1e priorité	2e priorité	3e priorité
		Recherche et données	77,000	-	-
Agents temporaires	1.00	Assistance technique et élaboration de capacité	53,000	-	-
Agents contractuels	1.00	Coopération institutionnelle et réseaux	10,000	-	-
END	-	Communication et événements	85,000	-	150,000
Total	2.00	Total	225,000	-	150,000

A 9.10 – Performances, suivi et évaluation

PRIORITÉ 1

STATUT : En cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2015

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Conformément à l'article 15, paragraphe 4, point f), du règlement fondateur de l'Agence (168/2007), des procédures efficaces de suivi et d'évaluation des résultats obtenus par l'Agence au regard de ses objectifs sont mises en œuvre, selon des normes reconnues au niveau professionnel.

Les exigences relatives à la réalisation d'évaluations à la FRA sont énoncées dans de nombreux documents, qui imposent à l'Agence de démontrer ses performances, ses réalisations et son impact, dans un contexte de pressions budgétaires, où les parties prenantes internes et externes exigent de plus en plus de garanties de bonne gouvernance, de responsabilité et de transparence, un plus haut degré d'efficacité et l'obtention de résultats tangibles. Le cadre de mesure des performances précise les mesures pratiques nécessaires pour évaluer les performances de la FRA, en développant certains aspects importants (comme la définition plus précise des données quantitatives et qualitatives à recueillir et la sélection de méthodes et d'outils pour le recueil des données de contrôle) et en fournissant un aperçu clair et précis de la mesure dans laquelle les activités contribuent aux réalisations de la FRA.

Le suivi consiste en un travail systématique de collecte et d'analyse d'informations qui s'effectue au cours de la mise en œuvre des projets de la FRA. Il suppose la collecte et l'analyse régulière de données internes visant à déterminer et mesurer les écarts entre les performances réelles et les performances prévues à différents moments du cycle de vie du projet. Il vise, en définitive, à éclairer les décisions de gestion, en permettant notamment l'introduction de mesures correctives en temps utile.

Les activités d'évaluation portent sur la mesure de l'impact à court et à long terme, par rapport à l'impact visé, tel que le définit le cadre de mesure des performances. Ces activités peuvent être effectuées à différents stades du cycle de vie du projet, dans le cadre des évaluations ex ante, intermédiaires ou à mi-parcours et ex post, ainsi que de l'examen par les parties prenantes.

OBJECTIFS DU PROJET

- L'un des objectifs majeurs de la FRA en matière de contrôle et d'évaluation de ses performances est de créer des liens entre les différents niveaux de son intervention et de recueillir des données concernant à la fois 1) ses résultats et 2) ses réalisations. Le contrôle des performances de la FRA sera effectué conformément à un modèle logique (couvrant les résultats, ainsi que les réalisations immédiates, intermédiaires et finales) qui inclut la liste des mesures des performances :
- L'Agence a mis en place un cadre permettant de suivre ses performances, d'en rendre compte et de les évaluer, sur lequel elle entend s'appuyer pour gérer et évaluer son utilité, son efficacité et sa pertinence, ainsi que pour renforcer l'alignement des projets qu'elle mène sur son objectif stratégique, ses tâches principales et ses priorités thématiques.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
2. Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre : fournir des conseils indépendants.
3. Soutenir des initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel
4. Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés ;
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.

PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS

- En ce qui concerne les résultats, les informations de suivi se fonderont sur la collecte, l'analyse et l'interprétation de données quantitatives et qualitatives fiables et étayées, par exemple sur les projets mis en œuvre par la FRA. Les sources principales des informations à utiliser sont les modèles de rapport standard et les enquêtes auprès des participants.
- Les évaluations (ex ante, intermédiaires et ex post) réalisées par un évaluateur externe indépendant comprennent des enquêtes, des entretiens et des données de recherche documentaire, étayées par des réunions de groupes de discussion organisées pour les projets évalués. Rapports d'évaluation ;

RÉSULTATS

- Rapports d'évaluation ;

RESSOURCES PLANIFIÉES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1e priorité	2e priorité	3e priorité
		Recherche et données	-	-	-
Agents temporaires	2.00	Assistance technique et élaboration de capacité	-	-	-
Agents contractuels	-	Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
END	-	Communication et événements	-	-	-
Total	2.00	Total	-	-	-

A 9.11 - Collecte de données complémentaires et autres activités pour étayer les avis fondés sur des éléments probants destinés aux parties prenantes

PRIORITÉ 1

PRIORITÉ 1

PRIORITÉ 1

PRIORITÉ 1

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Le travail de recherche de la FRA ainsi que ses activités de coopération avec les parties prenantes sont réalisés dans le cadre de postes de projet spécifiques. Dans ce cadre, les crédits sont destinés à couvrir des prestations et des mesures portant sur des questions et des événements survenant durant l'exercice en cours, par exemple des réponses aux requêtes de parties prenantes demandant l'aide et l'expertise de l'Agence, des réponses à des demandes en vue d'événements conjoints (par exemple par les Présidences du Conseil de l'UE), des données ou informations complémentaires requises par des projets de recherche qu'il n'était pas possible de prévoir, des données et des informations complémentaires pour le rapport sur les droits fondamentaux, des réunions ad hoc d'experts, y compris des réunions générales d'information/coordination avec les contractants FRANET. Voici quelques exemples récents de demandes ponctuelles de ce type :

- le rapport « Respect et protection des personnes appartenant à des minorités 2008-2010 » préparé à la demande du Parlement européen et publié en septembre 2011 ;
- le séminaire d'experts conjoint avec la Présidence hongroise sur le thème de la « protection des victimes dans l'UE et des orientations envisageables pour l'avenir (mars 2011) » ;
- l'avis de la FRA sur la proposition de directive concernant la décision d'enquête européenne (EIO) en matière pénale à la demande du Parlement européen, publié en février 2012 ;
- la conférence « Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne » en coopération avec la Présidence danoise, mars 2012 ;
- les réponses aux consultations des parties prenantes lancées par la Commission européenne sur des questions liées aux droits fondamentaux ;
- les contributions d'experts à des conférences et des événements de l'UE sur des sujets liés aux droits fondamentaux.
- différentes parties prenantes de la FRA selon le thème.

En outre, les abonnements à des revues (scientifiques) et à des périodiques spécialisés, quel qu'en soit le format, et aux ressources électroniques en matière de recherche seront couverts par la présente fiche.

OBJECTIFS DU PROJET

- Tous les objectifs de la FRA peuvent être poursuivis au moyen de cette activité.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Définir les tendances : collecter et analyser des données et des preuves comparables
2. Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants
3. Soutenir des initiatives stratégiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel
4. Promouvoir efficacement les droits, les valeurs et les libertés
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.

PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS

RÉSULTATS

- Des activités de collecte des données seront mises en œuvre selon l'évolution des besoins
- Activités de communication et de sensibilisation
- Une stratégie de communication et de sensibilisation des parties prenantes, spécifique à chaque projet, sera élaborée.

- Collecte de données, communication et activités de communication des parties prenantes.

RESSOURCES PLANIFIÉES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1e priorité	2e priorité	3e priorité
		Recherche et données	<u>59,000</u>	-	<u>200,000</u>
Agents temporaires	2.00	Assistance technique et élaboration de capacité	-	-	-
Agents contractuels	-	Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
END	-	Communication et événements	-	-	-
Total	2.00	Total	<u>59,000</u>	-	<u>200,000</u>

Titre IV – Autres activités opérationnelles

B 1.2 – Coopération au niveau des projets, dans le cadre du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège (2014-2021) Assistance technique à l'INS bulgare pour la production de données relatives aux populations difficiles à atteindre exposées à un risque de violation de leurs droits fondamentaux

PRIORITÉ 1 STATUT : *nouveau* TYPE : *pluriannuel* DÉBUT : 01/01/2019

DESCRIPTION ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Les 28 États membres de l'UE ont tous transposé dans leur droit national le cadre juridique complet de l'UE pour la promotion de l'égalité et la lutte contre la discrimination. La traduction de cette législation en politiques, tout comme la mise en œuvre et le suivi de ces politiques, requièrent des données fiables sur l'égalité. Le Manuel européen sur les données relatives à l'égalité (révisé en 2016) définit le cadre conceptuel et terminologique dans ce domaine. À titre d'étape suivante et en reconnaissance de l'importance des données sur l'égalité, le groupe de haut niveau sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité a créé, en février 2018, un sous-groupe chargé des données sur l'égalité, afin d'aider les États membres dans leurs efforts pour améliorer la collecte et l'utilisation des données relatives à l'égalité. Conformément à son mandat d'élaboration de méthodes et de normes permettant d'améliorer la comparabilité, l'objectivité et la fiabilité des données au niveau européen, la FRA anime ce sous-groupe, qui a produit en 2018 des lignes directrices sur l'amélioration de la collecte et de l'utilisation des données relatives à l'égalité. Parallèlement, l'Agence participe activement aux travaux de l'Équipe spéciale de la CEE/ONU sur l'élaboration de méthodes de collecte de données concernant les populations difficiles à atteindre. Tant les lignes directrices que les recommandations de l'Équipe spéciale donnent des indications détaillées sur **ce qu'il convient de faire** pour collecter et utiliser les données relatives à l'égalité. La prochaine étape de ce processus à plusieurs niveaux consiste à renforcer les capacités nationales de mise en œuvre de ces informations, en apportant des réponses précises qui expliquent **comment faire** pour produire des données comparables dans le contexte des politiques nationales spécifiques et des normes applicables en matière de données. Forte de ses travaux de recherche et de son expertise en la matière, acquise notamment dans le cadre de collectes de données quantitatives (par des enquêtes représentatives) et d'études qualitatives (LERI, SELEX), l'Agence a été invitée à s'associer à l'institut national de statistique bulgare pour mener à bien un projet prédéfini financé par les subventions de l'EEE et de la Norvège, dont l'objet est de produire des données relatives aux populations difficiles à atteindre exposées à un risque de violation de leurs droits fondamentaux. Compte tenu du potentiel de reproductibilité des résultats du projet dans les autres États membres de l'UE, les parties prenantes concernées incluent le Parlement européen ; le Conseil de l'UE ; la Commission européenne ; les autorités nationales (instituts nationaux de statistique des États membres de l'UE et des pays des Balkans occidentaux ayant le statut d'observateur à la FRA, PCNR, INDH/organismes de promotion de l'égalité) ; les agences spécialisées ; les agences de l'UE ; Eurostat ; et la société civile.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir une assistance technique au promoteur du projet au sujet de méthodes spécifiques permettant d'étudier des populations difficiles à atteindre ;
- Améliorer la capacité des parties prenantes à utiliser les données dans le processus d'élaboration des politiques ;
- Soutenir l'élaboration de nouvelles méthodes de collecte de données sur la situation des populations difficiles à atteindre ;
- Soutenir l'élaboration d'indicateurs pour les droits fondamentaux et d'indicateurs pour l'égalité ;
- Publier des analyses et des documents fondés sur les données recueillies et fournir une assistance pour la traduction et la mise en contexte de ces analyses ;
- Favoriser l'échange de connaissances entre les institutions concernées au niveau des États membres et de l'UE, en vue de la reproduction des méthodes de travail concernant les données sur la vulnérabilité des populations difficiles à atteindre exposées à un risque de violation de leurs droits fondamentaux.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
2. Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre : fournir des conseils indépendants.
3. Soutenir des initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.

PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Travail méthodologique de conceptualisation de l'expérience existante en matière de collecte de données relatives aux populations difficiles à atteindre exposées à un risque de violation de leurs droits fondamentaux ➤ Travail méthodologique de conception de l'instrument d'enquête ➤ Renforcement des capacités des parties prenantes aux niveaux national et local à utiliser les données dans le processus d'élaboration des politiques ➤ Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées ; ➤ Élaboration d'analyses et de séances d'information ciblées ; ➤ Révision des traductions des rapports ➤ Publication de documents supplémentaires ; ➤ Participation aux réunions et événements. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Méthodologies de suivi des indicateurs, modèles de rapports, profils de pays. ➤ Module thématique « Données relatives à l'égalité » dans l'instrument d'enquête ➤ Avis d'experts aux parties prenantes ; ➤ Analyse des données ➤ Profils d'indicateurs relatifs à l'égalité ➤ Données permettant d'alimenter les indicateurs relatifs aux ODD ➤ Rédaction de rapports ➤ Rédaction et diffusion de matériel de communication (présentations et autres contributions)

RESSOURCES PLANIFIÉES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1e priorité	2e priorité	3e priorité
		Recherche et données	-	-	-
Agents temporaires	0.5	Assistance technique et élaboration de capacité	-	-	-
Agents contractuels	1.5	Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
END		Communication et événements	-	-	-
Total	2.0	Total	-	-	€ 248,111

ANNEXE X Marchés publics programmés pour 2019 (décisions de financement)¹

Activité 3: Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

A 3.1 – Donner des conseils relatifs à la manière de prévenir le profilage illicite

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 54,000 EUR (1^{ère} priorité)
Ligne budgétaire : B03211 Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 3

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2e trimestre de l'année

A 3.2 – Fournir des conseils sur la législation européenne relative à la protection des données

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à

200,000 EUR (1^{ère} priorité) et à 125,000 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B03211 Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

Objet des contrats envisagés : Activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 11

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1er trimestre de l'année

Activité 4 : Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité

A 4.4 – Deuxième enquête sur les personnes LGBTI dans l'UE

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 357,000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03330 L'égalité et la discrimination

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2e trimestre de l'année

A 4.5 – Réponses aux demandes ponctuelles et aux défis en matière de droits fondamentaux dans le domaine de l'« Égalité et la non-discrimination, y compris le racisme et la xénophobie »

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2019 s'élève à 138,000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03330 L'égalité et la discrimination

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 29

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : du 1er au 4e trimestre de l'année

Activité 5 : Droits de l'enfant

A 5.1 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la protection de l'enfant et de leur participation

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 45,000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03350 Droits de l'enfant

Objet des contrats envisagés : recherche

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 5

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1er et 2^e trimestre de l'année

Activité 8 : Racisme, xénophobie et intolérance

A 8.3 – Contribuer au travail des groupes de travail d'experts mis en place par le groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 40,000 EUR (1^{ère} priorité) et à 30,000 EUR (3^e priorité) et à 30,000 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B03311 -Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 4

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : du 1^{er} au 4^e trimestre de l'année

A 8.4 – Racisme et discrimination ethnique : collecte et analyse de données

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 90,000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03311 -Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

Activité 9 : Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel

A 9.4 – Sensibilisation et promotion efficace des droits

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 300,000 EUR (1^{ère} priorité) et à 125.000 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B03711 Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 10

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : du 1^{er} au 4^e trimestre de l'année

A 9.8 – Production et diffusion de supports de communication de la FRA

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 525,000 EUR (1^{ère} priorité) et à 300,000 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B03711 Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 30

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : du 1^{er} au 4^e trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B-3711 – Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 30

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3^e et 4^e trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B-3711 – Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : nouveau contrat-cadre

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 30

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3^e et 4^e trimestre de l'année

A 9.9 – Application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans le droit national et l'élaboration des politiques

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2019 s'élève à 225 000 EUR (1^{re} priorité)

Ligne budgétaire : B03701.35.01 – Recherche et collecte de données – 77 000 EUR

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3^e trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B03701.35.02 – Assistance technique et renforcement des capacités – 53 000 EUR

Objet des contrats envisagés : traduction et développement informatique

Type de contrat : contrat spécifique fondé sur une procédure négociée ; Centre de traduction du SLA

Type de marché : service

Nombre indicatif de nouveaux contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3^e trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B03711.36.03 – Coopération institutionnelle et réseaux – 10 000 EUR

Objet des contrats envisagés : Développement informatique

Type de contrat : contrat spécifique fondé sur une procédure négociée ;

Type de marché : service

Nombre indicatif de nouveaux contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 4^e trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B03711.36.04 – Communication et événements – 85 000 EUR

Objet des contrats envisagés : traduction, révision, impression

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 5

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : tout au long de l'année

A 9.10 – Performances, suivi et évaluation

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2019 s'élève à 0 EUR.

Ligne budgétaire : s.o.

Objet des contrats envisagés : s.o.

Type de contrat : s.o.

Type de marché : s.o.

Nombre indicatif de contrats envisagés : s.o.

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : s.o.

A 9.11 – Collecte de données complémentaires et autres activités pour le soutien des avis fondés sur des éléments probants destinés aux parties prenantes

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 59 000 EUR (1re priorité)

Lignes budgétaires : B03701 – Recherche et collecte de données

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3e trimestre de l'année

TITRE IV AUTRES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

B 1.2 – Coopération au niveau des projets, dans le cadre du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège (2014-2021) Assistance technique à l'INS bulgare pour la production de données relatives aux populations difficiles à atteindre exposées à un risque de violation de leurs droits fondamentaux

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 248 111 EUR (3e priorité)

Ligne budgétaire : B03802 - Mécanismes de consultation

Objet des contrats envisagés : enquête de recherche – 248 111 EUR

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3e trimestre de l'année